

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00522

Numéro SIREN : 885 017 186

Nom ou dénomination : A.P.G.M

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt 776

18 FEV 2022
BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M				Néant	
Adresse de l'entreprise : 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON					
Numéro SIRET* : 88501718600010					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 6				Durée de l'exercice précédent* : 13	
				Ex. N-1 clos le : 09/07/2020	
		Exercice N, clos le : 31/12/2020			
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030	94	2 541
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	94	2 541
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074		13 984
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086		17 378
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
T	Total II	096	098		31 362
Total général (I + II)		110	112	94	33 903

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126			
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés relative à l'achat d'œuvres d'art* 131)	132			
P Report à nouveau	134			
R Résultat de l'exercice	136	12 736		
E Provisions réglementées	140			
Total I	142	13 736		
Provisions pour risques et charges	Total II 154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	9 800		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 6 187)	172	10 368		
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	20 168		
Total général (I + II + III)	180	33 903		
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182
V ou créées au cours de l'exercice*				2 635
I (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184
débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

PF

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M		Exercice N, clos le (1) 31/12/2020		Ex. N-1, clos le (2) 09/07/2020	
A - RESULTAT COMPTABLE					
P	Ventes de marchandises* dont export	209	210		
R	Production vendue biens et livraisons	215	214		
Q	Production vendue services* intracommunau.	217	218	69 678	
Q	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.		222		
	Production immobilisée*		224		
E	Subventions d'exploitation reçues		226	20 666	
X	Autres produits		230	289	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	90 634	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	39 866	
H	Variation de stock (marchandises)*		236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)		238	855	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*		240		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :		242	25 122	
E	- mobilier 143 - immobilier)				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* : 243)		244		
	Rémunérations du personnel*		250	9 393	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2 503	
X	Dotations aux amortissements*		254	94	
P	Dotations aux provisions		256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger) 259)		262	65	
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professio 260)				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	77 898	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	12 736	
	Produits financiers (III)		280		
Q	Produits exceptionnels (IV)		290		
I	Charges financières (V)		294		
V	Charges exceptionnelles (VI)		300		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies 347)				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D 348)				
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	12 736	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2			312	12 736	314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles		318		
I	Provisions non déductibles*		322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-clis d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		251		
G	Part de loyers dispensé de réintégration 249)				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	988	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septiesdecies)	993
Dont créances due au report en arrière du déficit*	346				
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2			352	354	7 930
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2			370	372	7 930

P4

2033-B 2021

Désignation de l'entreprise:

SASU A.P.G.M

Divers à réintégrer

[illegible]

Pf

2033-B 2021

Désignation de l'entreprise:

SASU A.P.G.M

Divers à déduire

Divers à déduire	Exercice N
Libellé	Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Fonds de solidarité et autres aides covid non imposables	20 666
Total	20 666

14

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M						Néant :		*	
I IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406	
Autres immob incorp.		410		412		414		416	
I Terrains		420		422		424		426	
M Constructions		430		432		434		436	
M Inst. tech. mat, out		440		442		444		446	
C Inst. gén. agenc.		450		452	2 635	454		456	2 635
O Mat. de transport		460		462		464		466	
R Autres immos corp.		470		472		474		476	
Immob. financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492	2 635	494		496	2 635
II AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I Terrains		510		512		514		516	
M Constructions		520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536	
C Inst. générales, agencés divers		540		542	94	544		546	94
O Matériel de transport		550		552		554		556	
R Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572	94	574		576	94
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15% ou 12,8%	0 %	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590				
TOTAL		596							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO

H

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2021

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M							Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995		
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis						
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter						
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996		
Déficits reportables	984						
Déficits de l'exercice	860		7 930				
TOTAL des déficits restant à reporter	870		7 930				

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374		8 204	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325						
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		5 492	
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397			

21

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 10/07/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois : 6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 10/07/2020 et clos le : 31/12/2020		Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐	
Déclaration de résultat d'ensemble du groupe					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SASU A.P.G.M. 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON					
N° Siret		88501718600010			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :					N° Siret :
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
<u>BAR, RESTAURANT, BRASSERIE</u>					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne 7 930	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLt imposables au taux de 15%					
PVLt imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables PV exonérées	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).					
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐		Jeunes entre. innovantes ☐		Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐	
Ent. nouv. art. 44 septies ☐				Zone franche d'activité ☐	
Sociétés d'invest. immo. colées ☐		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
				BUD, art. 44 sexdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				WINSIS	
Examen de conformité fiscale ☐					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : ☐		FIDUCIAL AVIGNON B 20 RUE DOU RIGAU 84918 AVIGNON CEDEX9			
Téléphone : 0490142929		ZI DE COURTINE - LA SOPHIE CS60084			
- du conseil * : ☐		Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné	
		A TARASCON		le 16/03/2021	
Nom du déclarant M. GIGNAC					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

P-7

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M							
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2020							
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres (a) (b)						
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)						
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)						
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(e)					
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)					
		(g)					
		(h)					
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)					
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)					
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées Traitements, émoluments, indemnités. (4) Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires Remboursements (5) (6) Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires Remboursements (7) (8)					
J DIVERS							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		13 488		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

17

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Le soussigné, Monsieur GIGNAC Gérald, Président et associé unique de la société APM, SASU au capital de 1 000,00€, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n°885 017 186 et dont le siège social est situé au 2 Place Colonel Berrurier 13150 TARASCON (Bistrot la Place), a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020, établi le présent rapport.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020
- l'affectation du résultat

Première décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et se soldant par un bénéfice de 12 736 euros.

Deuxième décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 736 euros de la manière suivante :

- 100 euros à la réserve légale
- le solde de 12 636 euros à "autres réserves".

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par Monsieur GIGNAC Gérald, associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tarascon, le 15 février 2022

l'associé unique

M. GIGNAC Gérald

